

POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

FICHE PROJET AU TITRE DE L'ANNEE 2021

Date limite de dépôt du dossier complet : 31 mai 2021

Nom du porteur de projet : _____

(Commune, Groupement de collectivités, Association à but non lucratif...)

Nom du Maire ou du (de la) Président(e) : _____

Adresse du porteur de projet (adresse de correspondance) : _____

N° de téléphone : _____ Adresse mail : _____

Pour les associations :

- Adresse du siège (si différente de celle de l'adresse de correspondance) _____

- N° SIRET et code APE : _____

Le présent projet concerne une demande de soutien au titre (cf thématiques en annexe) :

du Fonds d'Attractivité des Territoires et s'inscrit dans la thématique suivante :

- Doter les territoires d'équipements sportifs et de loisirs structurants
- Répondre aux enjeux du Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP)
- Encourager la transition énergétique
- Développer le potentiel touristique des territoires
- Optimiser et moderniser les équipements culturels existants ou à venir
- Favoriser la mobilité dans les territoires
- Répondre aux besoins en matière de petite enfance et de périscolaire

du Fonds de soutien aux Projets de Proximité et s'inscrit dans la thématique suivante :

- Améliorer la présence et l'accessibilité des services en tenant compte des axes du Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP)
- Favoriser la vie citoyenne
- Conforter les édifices culturels non protégés au titre des Monuments historiques
- Lutter contre la fracture numérique pour les publics prioritaires du Département en tenant compte des axes du SDAASP
- Soutenir l'innovation technologique

Intitulé et lieu du projet : _____

Description sommaire du projet : _____

Coût estimatif du projet (*) : _____

(TTC pour les organismes ne récupérant pas la TVA, HT pour tous les autres porteurs de projet)

* Le coût du projet subventionnable doit être supérieur à 5 000 €.

Il est précisé que les heures de régie et de bénévolat ne sont pas prises en compte et ne doivent pas être intégrées dans le coût estimatif du projet, tout comme les frais de carte grise, de transport ou d'extension de garantie et tous les frais ne se rattachant pas à de l'investissement.

Financement prévisionnel du projet :

Financement	Montant
Département du Haut-Rhin	
Autres (préciser)	
Fonds propres du porteur de projet (autofinancement, emprunt...)	
TOTAL (coût estimatif du projet)	

Pièces à joindre à la présente fiche :

- Devis ou estimatifs détaillant le coût du projet.
- Pièces à joindre pour les porteurs de projets (hors communes et groupement de collectivités) :
 - RIB,
 - statuts enregistrés au tribunal.
- Toutes pièces complémentaires que vous jugerez utiles (plans,...), jointes à la présente demande.

Par ailleurs, en cas de nécessité, le Département se réserve le droit de solliciter des pièces complémentaires pour permettre une bonne instruction de votre demande (contenu, éligibilité du projet,...).

J'atteste sur l'honneur :

- de l'exactitude des renseignements fournis,
- bénéficiaire, en tant que de besoin, de l'autorisation de l'organe délibérant ou de l'organe décisionnel du porteur de projet pour mener ce dernier et déposer la présente demande de subvention,
- avoir inscrit les crédits au budget 2021 de ma collectivité ou de mon organisme,
- que le projet concerné n'a pas encore reçu de commencement d'exécution à la date de la présente demande,
- que la phase opérationnelle du projet concerné débutera au plus tard au 31 mars 2022,
- ne pas avoir déposé de demande de subvention au titre d'un autre dispositif départemental pour le même projet et/ou ne pas avoir déjà obtenu une subvention départementale au titre de ce projet.

A _____ le _____

Le Maire / Le(La) Président(e) :

Fiche projet et ses pièces annexes à retourner par courriel à deaa@haut-rhin.fr ou par courrier au Conseil départemental du Haut-Rhin, à l'attention de M. Le Président, Direction Europe Attractivité et Aménagement, 100 avenue d'Alsace BP 20351 68006 COLMAR cedex **(date limite de dépôt : le 31 mai 2021 au plus tard)**.